



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-02187**

DE : **M. GERRETSEN (KINGSTON ET LES ILES)**

DATE : **LE 21 MARS 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **M. BILL BLAIR**

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Services de Santé

TEXTE ORIGINAL

RÉPONSE

DANS LE CADRE DU BUDGET DE 2018, LE GOUVERNEMENT DU CANADA A ANNONCÉ LA CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RÉGIME D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS NATIONAL. LE CONSEIL ENTREPRENDRA UN DIALOGUE NATIONAL ET TRAVAILLERA EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES DIRIGEANTS PROVINCIAUX, TERRITORIAUX, AUTOCHTONES ET NATIONAUX, AINSI QUE LES EXPERTS COMPÉTENTS, POUR RECOMMANDER DES MESURES SUR LA MEILLEURE FAÇON D'ENVISAGER CETTE QUESTION IMPORTANTE. LE CONSEIL PRÉSENTERA UN COMPTE RENDU AUX MINISTRES DE LA SANTÉ ET DES FINANCES D'ICI LE PRINTEMPS 2019. CE TRAVAIL COMPLÉTERA L'ÉTUDE CONTINUE DU COMITÉ PERMANENT DU PARLEMENT SUR LA SANTÉ SUR L'« ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS À L'ÉCHELLE NATIONALE COMME SERVICE ASSURÉ POUR LES CANADIENS EN VERTU DE LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ. »

LE GOUVERNEMENT DU CANADA S'ENGAGE À RENFORCER LE SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ DU CANADA ET À SOUTENIR LA SANTÉ DES CANADIENS, Y COMPRIS EN TRAVAILLANT AVEC LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES À AMÉLIORER L'ABORDABILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET L'USAGE APPROPRIÉ DES MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE.

LES MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE SONT UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE AU CANADA. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST CHARGÉ D'ÉVALUER L'INNOCUITÉ, L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DES MÉDICAMENTS AVANT D'EN AUTORISER LA VENTE AU CANADA. IL RÉGLEMENTE ÉGALEMENT LES PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS PAR L'ENTREMISE DU CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS POUR S'ASSURER QU'ILS NE SONT PAS EXCESSIFS. LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX SONT CHARGÉS D'ASSURER LA PRESTATION DES SOINS DE SANTÉ POUR LEURS RÉSIDENTS, Y COMPRIS DE DÉTERMINER QUELS MÉDICAMENTS SONT REMBOURSÉS ET À QUELLES CONDITIONS. C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LES GOUVERNEMENTS DU CANADA TRAVAILLENT, ENSEMBLE ET DANS LEURS SPHÈRES RESPECTIVES, À FOURNIR AUX CANADIENS UN ACCÈS ABORDABLE AUX MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE DONT ILS ONT BESOIN.

EN 2016, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL S'EST JOINT À L'ALLIANCE PANCANADIENNE PHARMACEUTIQUE, ORGANISME DE NÉGOCIATION DU PRIX DES MÉDICAMENTS MIS SUR PIED PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX EN 2010. L'ALLIANCE PANCANADIENNE PHARMACEUTIQUE COMBINE LE POUVOIR D'ACHAT DES GOUVERNEMENTS POUR RÉDUIRE ENCORE DAVANTAGE LES COÛTS DES RÉGIMES PUBLICS D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS POUR LES CANADIENS. LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES MONTRENT QUE, DEPUIS MARS 2017, LES ÉCONOMIES COMBINÉES AYANT RÉSULTÉ DU TRAVAIL DE L'ALLIANCE AVAIENT ATTEINT PRÈS DE 1,3 MILLIARD DE DOLLARS PAR ANNÉE.

DE PLUS, LE GOUVERNEMENT DU CANADA PROCÈDE ACTUELLEMENT À L'ADOPTION DE MESURES DIRECTES POUR MODERNISER LE MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS, POUR MIEUX PROTÉGER LES CONSOMMATEURS CANADIENS DES PRIX EXCESSIFS. POUR LA PREMIÈRE FOIS EN PLUS DE 20 ANS, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL METTRA À JOUR LE *RÈGLEMENT SUR LES MÉDICAMENTS BREVETÉS*, EN FOURNISSANT AU CONSEIL LES OUTILS DONT IL A BESOIN POUR ÉVALUER LES PRIX DES MÉDICAMENTS.